

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [3]

Artikel: Pour l'égalité des droits : débat sur l'initiative : Femmes suisses à la TV romande

Autor: Weid, Bernadette von der

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275908>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour l'égalité des droits

Débat sur l'initiative :

Femmes Suisses à la TV romande

Les « Tables ouvertes » du dimanche matin sont très suivies à la TV et celle du 10 février nous concernait directement, puisqu'il s'agissait de la fameuse initiative « pour l'égalité des droits ».

Prenaient part à ce débat, Martine Grandjean, rédactrice de « Femmes Suisses », Gilles Petitpierre, conseiller national et avocat, et J. Voyame, directeur de la division fédérale en justice ; en face, Mme S. Sandoz, docteur en droit, et M. P. Hubler, représentant des groupements patronaux vaudois.

Il faut admettre que le problème était complexe, les bases immédiatement posées : les femmes gagnent en moyenne 30 % de moins que les hommes en Suisse pour un travail égal. Et Philippe Hubler ne s'en est pas caché : au cas où un patron devrait dans un délai rapide rémunérer également hommes et femmes, son entreprise serait mise en péril. (« Evidemment, grommela Martine Grandjean, une fois de plus l'équilibre économique se fait sur le dos des femmes »).

Qui oserait être contre ?

C'est comme la paix, personne n'oserait s'avouer contre l'égalité des droits, mais en même temps « ni demain, ni après-demain » est la constatation que l'on doit faire chez nous.

Cette table ouverte offrait l'avantage de faire, pour ceux qui ont peu de connaissances du sujet, un tour d'horizon assez complet des différents problèmes qui se posent : les thèmes de l'égalité des droits (texte légaux), du traitement (salaires) et des chances (promotion, éducation), ainsi que le serpent de mer d'un service militaire ou civil pour les femmes.

M. Hubler l'a reconnu : les ouvriers du bâtiment ont eu besoin de près de quarante ans pour faire enfin reconnaître leurs droits à un salaire convenable ; comment les femmes pourraient-elles en moins de cinq ans arriver à cette égalité ?

Notre rédactrice avait affaire à forte partie : c'est le fameux cercle vicieux des syndicats à trop faible proportion de femmes, et des femmes qui à cause de la double journée de travail ne peuvent envisager encore une action ou un secrétariat syndical en plus de leurs obligations.

Une chose nous paraît ressortir de cette longue discussion où, comme trop souvent, personne ne convainc personne : il faut que les femmes continuent à taper éternellement sur le même clou afin que ce harcèlement oblige enfin les hommes à accorder cette égalité des droits.

Que faire ?

L'idéal serait un projet unique présenté au peuple suisse. En effet, comme M. Petitpierre le faisait remarquer, trop de citoyens votent non deux fois à une initiative et un contreprojet, signe de doute qui entraverait toute évolution. Espérons que ce projet nous sera offert sous une forme acceptable.

B. von der Weid

Le comité d'initiative poursuit son effort

1. Il étudie le Message pour voir en quoi il peut être utilisé.
2. Comme les discussions vont commencer aux Chambres, dans un premier temps, le comité va chercher à prendre contact avec la commission du Conseil national qui traitera la question en priorité. La commission siégera les 11 et 12 avril. D'ici là, le comité aura examiné comment procéder avec la présidente de la commission, la conseillère nationale Fleg de Soleure.
3. Le comité va tenter d'explorer la possibilité que les Chambres apportent au contreprojet un amendement rapprochant le contreprojet de l'initiative.
4. Entre-temps, il examine comment organiser des actions de soutien à l'initiative, au plan politique et dans l'opinion publique, d'une part avec le concours d'associations et d'organisations, féminines et autres, d'autre part par un mouvement qui mobiliserait « la base ».

Le comité d'initiative a du pain sur la planche et besoin de l'appui de toutes les femmes et de beaucoup d'hommes !

Perle Bugnion-Secretan
membre du comité d'initiative



HÔPITAL DE LA TOUR ET PAVILLON GOURGAS



Filiale de
La Société des Hôpitaux
Humana

3, av. J.-D. Maillard CH-1217 MEYRIN
Tél. 022 82 55 44